CANICULE : LE GOUVERNEMENT INVITE A DISCUTER PENDANT QUE LES PLATEFORMES CONTINUENT D'EXPLOITER

À la suite de l'épisode caniculaire sans précédent qui a frappé la France, le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, a réuni, le 2 juillet dernier, une table ronde avec les organisations syndicales représentant les livreurs des plateformes ainsi que les principaux donneurs d'ordre du secteur (Uber Eats, Deliveroo…).

La Fédération CGT des Transports a participé à cette réunion pour rappeler une réalité : l'organisation du travail imposée par les plateformes ne garantit aucun véritable revenu de remplacement aux livreurs lorsqu'ils cessent leur activité pour protéger leur santé. Dans ces conditions, parler de *« liberté de choisir de s'arrêter »* relève d'une hypocrisie assumée, car quand les rémunérations sont insuffisantes, arrêter de travailler n'est pas un choix, c'est un luxe que beaucoup ne peuvent pas se permettre !

Le modèle économique des plateformes repose sur un transfert de responsabilités : les risques sont supportés par les travailleurs, tandis que les profits restent soigneusement protégés. En période de canicule, cette politique devient particulièrement indécente : la chaleur est un risque professionnel, mais les plateformes considèrent qu'il appartient aux livreurs d'en assumer les conséquences…

Face à cette situation, le ministre du Travail a choisi de renvoyer les plateformes et les organisations de livreurs vers le prétendu *« dialogue social »* organisé sous l'égide de l'Autorité des Relations Sociales des Plateformes d'Emploi *(ARPE)*, comme si l'urgence sanitaire pouvait patienter, comme si la protection de la santé pouvait faire l'objet d'une négociation au rabais !

Les épisodes climatiques extrêmes vont se multiplier et les livreurs figurent parmi les premiers exposés. Ce qu'ils attendent du gouvernement, ce sont des droits effectifs, des protections réelles et des décisions politiques à la hauteur des enjeux.

L'ARPE ne répond à aucun de ces objectifs, ainsi, notre Fédération a annoncé son retrait de cette prétendue *« table des négociations »*. Derrière l'affichage du *« dialogue social »* se cache un dispositif dont la fonction est de maintenir les plateformes hors du droit commun du travail et d'empêcher la reconnaissance des droits que les livreurs sont légitimes à obtenir.

Ils doivent bénéficier, a minima, des garanties prévues par le Code du travail et par la Convention collective nationale du transport routier. Il est inacceptable qu'un secteur entier prospère sur l'organisation de la précarité et l'absence de protection sociale !

D'ici la fin de l'année, le gouvernement devra transposer en droit français la directive européenne relative aux travailleurs des plateformes. Soit la France protège enfin celles et ceux qui produisent la richesse de ces entreprises, soit elle choisit, une nouvelle fois, de préserver un modèle économique fondé sur le contournement du droit du travail.

La Fédération CGT des Transports prendra toute sa place dans cette bataille pour une transposition ambitieuse de la directive européenne et continuera d'agir, aux côtés des livreurs, pour faire reconnaître leurs droits, améliorer leurs conditions de travail et mettre fin à un système qui organise la précarité au profit de quelques multinationales.

Les plateformes ne livrent pas seulement des repas : elles livrent chaque jour une démonstration de ce que produit l'absence de droits et il est temps que cela cesse !

Montreuil, le 7 juillet 2026